

Service instructeur
Service Prévention de la Dépendance

N° 4^e/2007

Service consulté

FONDS D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE
DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION HAUT-RHINOISE
D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES 68 (APA 68)

Résumé : Proposition d'attribution de 2 subventions au titre du Fonds d'Action Gériatrique en faveur de l'APA 68 :

- pour les actions d'information et de prévention organisées par « Rivage » à l'attention des personnes âgées et de leur famille,
- pour le service « Allo Senior » ligne d'information téléphonique départementale destinée aux retraités, aux personnes âgées, à leurs proches et aux professionnels.

L'action de « Rivage » se traduit par l'organisation de conférences-débats s'adressant à un large public (aidants familiaux, personnes âgées, familles, professionnels...). Leur but est de développer la réflexion, l'information et les échanges autour de différents thèmes concernant les seniors.

Ces actions d'information ont également pour objectif de sensibiliser la population aux problématiques liées au vieillissement et l'inciter à adapter son mode de vie et ses comportements pour bien vieillir.

Ces actions correspondent aux actions collectives préconisées dans le schéma gériatrique 2006-2011.

L'APA 68 sollicite une participation financière de 27.000 € pour les 20 actions de prévention réalisées en 2007. Il est proposé d'accorder une subvention de 5000 €.

« Allo Senior » est une ligne d'information téléphonique destinée aux seniors, à leurs proches et aux professionnels. Ce service assure une information sur l'ensemble des dispositifs existants, pôles gériatriques, CLIC et oriente éventuellement vers d'autres services si nécessaire.

Les demandes les plus fréquentes concernent le maintien à domicile et les prestations sociales. Ce service entre dans les compétences du Conseil Général en matière d'information aux usagers.

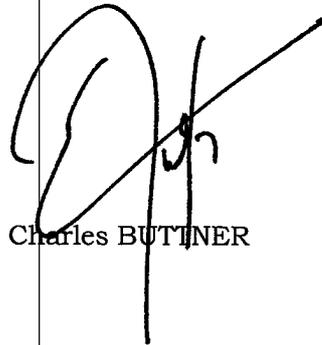
L'APA 68 sollicite une participation financière de 45.000 € pour le fonctionnement de ce service dont la réintégration au sein du Conseil Général et de l'activité des pôles gérontologiques fera l'objet d'une étude pour 2008.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 20.000 € pour 2007 étant entendu qu'en 2008 seront examinées les modalités de transfert de ce service au Conseil Général, parallèlement à l'intégration du service social gérontologique.

Je vous propose d'accorder pour les actions « Rivage » une subvention d'un montant de 5000 € à prélever sur le Fonds d'Action Gérontologique, chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

Je vous propose d'accorder pour le service « Allo Seniors » une subvention d'un montant de 20.000 € à prélever sur le Fonds d'Action Gérontologique, chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTINER

Service Tarification des Etablissements Sociaux

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 OCTOBRE 2007

Associations ou organismes relevant de l'action sociale (F)
PROGRAMME 2007

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FAS04493	ASS.HAUT-RHINOISE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES Actions RIVAGE - 2007	5 000,00
FAS04494	ASS.HAUT-RHINOISE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES Allo SENIORS - 2007	20 000,00
Total		25 000,00